

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

**Objet : RD - Approbation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes
Tourisme**

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4
Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 369-17 C

objet **RD - Approbation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que le Conseil communautaire du 13 juillet 2017 a approuvé le schéma intercommunal de développement touristique 2017-2022 de l'agglomération.

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au code du tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite déléguer les missions de service public d'accueil, d'information, de communication et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique de l'agglomération à l'établissement public à caractère industriel et commercial, ayant pour dénomination Grand Chambéry Alpes Tourisme, institué par délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2017.

En conséquence, les objectifs pluriannuels confiés à l'organe de promotion Grand Chambéry Alpes Tourisme doivent être dûment formalisés et les moyens y afférents identifiés par voie de convention.

Six objectifs sont identifiés et confiés à Grand Chambéry Alpes Tourisme :

- mettre en œuvre la stratégie marketing et organiser les fonctions marketing et commerciales en lien avec ses partenaires,
- collaborer à la définition d'une stratégie de marque pour promouvoir l'offre d'excellence de la destination et développer la notoriété de la destination,
- révéler les thématiques d'excellence du territoire pour la clientèle touristique grand public : culture, nordique et vélo,
- promouvoir les filières d'excellence économique du territoire pour stimuler le tourisme d'affaires,
- aider les socioprofessionnels du territoire à rester compétitifs,
- structurer l'observation touristique et la connaissance des marchés touristiques, évaluer les actions.

Afin de réaliser les actions projetées, il est proposé un contrat triennal identifiant les moyens alloués par voie de subventionnement de fonctionnement :

- 2018 : 1 242 000 €,
- 2019 : 1 204 740 €, arrondis à 1 205 000 €, soit -3 % par rapport à 2018,
- 2020 : 1 168 850 €, arrondis à 1 169 000 €, soit -3 % par rapport à 2019.

Il est donc proposé d'approuver la convention d'objectifs et de moyens liant Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-10,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'objectifs et de moyens entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'EPIC Grand Chambéry Alpes Tourisme.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 369-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 9 - Culture

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : convention OT;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20247H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20247H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017